



Solidaire
depuis 1921



Mémoire présenté par la
Confédération des syndicats nationaux
au ministère de l'Enseignement supérieur

dans le cadre de la consultation sur la révision de la
Politique québécoise de financement des universités

Le 20 juin 2023

Confédération des syndicats nationaux
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2271
Télec. : 514 598-2052
www.csn.qc.ca

Table des matières

Présentation.....	5
Introduction	7
1. La vision de la politique de financement.....	9
2. Des correctifs au mode de financement.....	12
2.1 La subvention de fonctionnement.....	12
2.2 Le financement conditionnel.....	14
2.3 Les droits de scolarité des étudiantes et des étudiants internationaux.....	16
2.4 Le financement des nouvelles technologies et des infrastructures.....	17
2.5 Le financement de la recherche et de la création.....	19
3. Le rayonnement de la langue française.....	21
Conclusion	23
Recommandations.....	25
Annexe	27

Présentation

Fondée en 1921, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) est la première grande centrale syndicale québécoise. Composée de près de 1 600 syndicats, elle défend plus de 330 000 travailleuses et travailleurs de tous les secteurs d'activité sur l'ensemble du territoire. Elle prend part à plusieurs débats de fond dans la société québécoise pour une société plus solidaire, plus démocratique, plus équitable et plus durable.

Depuis ses débuts, la CSN se préoccupe du développement et de la valorisation de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que des personnels qui y œuvrent. Trois fédérations représentent plus directement les intervenantes et les intervenants des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur :

- La Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) représente la très grande majorité des enseignantes et des enseignants de cégeps et des personnes chargées de cours à l'université ainsi que la majorité du personnel syndiqué dans les établissements privés;
- La Fédération des professionnèles (FP-CSN) représente les professeures et professeurs de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université du Québec en Outaouais ainsi que des professionnèles en enseignement supérieur;
- La Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN) représente la majorité du personnel de soutien dans les centres de services scolaires, dans les commissions scolaires anglophones et dans les cégeps et représente aussi du personnel de soutien dans les universités.

Introduction

En 2018, le gouvernement a adopté la Politique québécoise de financement des universités. Cette politique, attendue depuis longtemps par les partenaires du réseau universitaire, a reçu un accueil mitigé. Certaines demandes visant à reconnaître le soutien aux établissements de petite taille, à réduire le nombre d'allocations spécifiques ainsi qu'à mettre à jour la grille de pondération ont été prises en compte. Toutefois, des lacunes importantes demeurent dans le modèle de financement et un recul majeur a été franchi concernant les droits de scolarité des étudiantes et des étudiants internationaux. Cette révision est donc l'occasion pour le gouvernement d'y remédier et de réduire la concurrence entre les universités.

Avant d'entamer la discussion sur le mode de réallocation des ressources, il nous apparaît incontournable de convenir des missions de l'université et des objectifs d'une nouvelle politique. Nous ne souscrivons pas aux énoncés du document de consultation qui assujettissent les universités aux enjeux de main-d'œuvre et de développement économique. Notre mémoire s'inscrit plutôt dans une vision humaniste de l'enseignement supérieur, une vision de bien commun. Par ailleurs, la formule de financement ne peut être traitée de façon désincarnée; la révision de la politique doit aussi tenir compte des sources de revenus et de l'évaluation des besoins. Un financement public à la hauteur des besoins, stable et prévisible, est une condition essentielle pour permettre aux universités d'accomplir leur mission. Une formule de réallocation des ressources, tout équitable soit-elle, n'atteindra pas les objectifs si l'enveloppe totale est insuffisante.

Par le passé, nous avons dénoncé à maintes reprises l'actuel mode de financement, qui contribue au climat de concurrence entre les établissements d'enseignement et à la « course à la clientèle ». Nous croyons qu'il y a lieu d'y apporter des modifications afin de diminuer l'importance du financement en fonction de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein et de mieux prendre en compte les parcours atypiques tout en accordant une attention aux établissements universitaires de petite taille et en région.

Nous tenons aussi à réitérer notre forte opposition à toute forme de financement conditionnel en fonction du taux de diplomation, de l'atteinte d'autres cibles prédéfinies ou variant selon les priorités de l'heure du gouvernement. Le financement ne doit pas être octroyé sous forme de « récompense », mais bien en fonction des besoins. Cela dit, les établissements universitaires ne sont pas pour autant dispensés d'une reddition de comptes sur l'utilisation des fonds publics.

Un autre élément important dans cet environnement de compétition est celui lié aux étudiantes et aux étudiants internationaux. Plutôt que de s'inscrire dans une vision d'ouverture sur le monde ou d'enrichissement culturel et intellectuel, les efforts déployés pour attirer ces étudiants relèvent tout autant, sinon davantage, d'un bénéfice monétaire. Cette tendance a été intensifiée par la déréglementation des droits de scolarité des étudiantes et des étudiants internationaux. Celle-ci entraîne également des iniquités entre les établissements selon la langue d'enseignement et la région. Le gouvernement est bien

conscient de ces effets et tente, par des mesures d'appoint, de remédier à ces inégalités. Nous croyons qu'il devrait plutôt s'attaquer au cœur du modèle et mettre fin à la déréglementation.

Alors que des investissements s'avèrent nécessaires pour financer les nouvelles technologies et les infrastructures, nous faisons une mise en garde contre le recours aux technologies visant uniquement à s'inscrire dans l'air du temps et contre la construction de certains campus satellites qui relèvent parfois davantage d'une logique de concurrence, de réduction de coûts, que d'accessibilité.

Nous tenons aussi à aborder, dans le cadre de cette consultation, le financement de la recherche et de la création pour lequel des améliorations sont nécessaires. Outre une augmentation des investissements publics, la répartition des fonds doit se soustraire des intérêts commerciaux à court terme et permettre aux établissements, ainsi qu'aux chercheuses et aux chercheurs de conserver leur autonomie et leur indépendance intellectuelle et scientifique. De plus, il faut s'assurer que les fonds de recherche soient plus équitablement accessibles pour tous les acteurs qui font de la recherche et de la création, et ce, peu importe le domaine d'études.

Enfin, nous tenons à souligner que nous partageons la volonté du gouvernement de promouvoir la langue française et de préserver sa vitalité dans les établissements universitaires et dans les activités de recherche et de création.

1. La vision de la politique de financement

Depuis ses fondements, l'enseignement supérieur a été tiraillé entre des fins diverses et parfois contradictoires qui l'ont façonné tout au cours de son histoire. Il en va de même pour une politique de financement des universités.

Il existe au Québec un consensus quant à la mission générale de l'université qui se décline en trois volets. Le premier concerne la transmission des connaissances et des savoirs de haut niveau. Le deuxième vise le développement continu des connaissances et des savoirs, principalement par la recherche et la création sous de multiples formes et dans les divers champs de connaissances. Le troisième volet, le service à la collectivité, se traduit par une ouverture au milieu et un soutien aux organismes qui ne sont pas desservis par les activités régulières de l'établissement. Or, si la mission de l'université demeure essentiellement la même, sa mise en œuvre change au gré du contexte social, économique et culturel et en fonction des forces en présence. Cela amène la communauté universitaire à constamment se questionner sur les finalités de l'université.

On observe deux grandes tendances. D'une part, il y a ceux qui, comme la CSN, estiment que l'enseignement supérieur est un service public reposant sur les principes d'accessibilité, d'autonomie et d'indépendance propres à la création et à la transmission du savoir et au développement de l'esprit critique. D'autre part, il y a celles et ceux pour qui l'avancement et la transmission des savoirs émancipateurs sont déclassés par la nécessité de produire des savoirs pratiques et rentables. En effet, d'entrée de jeu, le ministère indique que la révision de la politique vise notamment « à améliorer la contribution des établissements universitaires aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques pour l'économie québécoise » et « à renforcer la capacité des établissements de valoriser, sur le plan économique, la recherche et l'innovation¹. »

À l'instar d'autres acteurs et organisations du monde universitaire, dont la Table des partenaires universitaires (TPU)², nous n'adhérons pas à l'orientation générale présentée dans le document de consultation selon laquelle « la révision de la politique de financement vise à mieux soutenir les établissements universitaires dans l'atteinte d'un niveau d'excellence supérieur dans un environnement compétitif en constante évolution pour l'attraction des talents dans tous les domaines³. » Selon nous, ce type d'énoncé légitime le climat de concurrence déjà trop présent dans le milieu universitaire. La politique de financement devrait plutôt s'appuyer sur des principes de bien commun, d'accessibilité aux études supérieures, d'équité entre les établissements, d'autonomie universitaire, de liberté académique et d'éthique ainsi que sur le lien indissociable entre l'enseignement et la recherche.

¹ Ministère de l'Enseignement supérieur, [En ligne] [Révision de la Politique québécoise de financement des universités. Appel à mémoires](#), 2023, p. 4.

² La Table des partenaires universitaires (TPU) réunit des organisations représentant des étudiant-es, du personnel de soutien, technique et professionnel, des chargé-es de cours et des professeur-es. Depuis quelque trente années, la TPU milite pour une vision humaniste de l'université, qui se définit notamment par le partage et la diffusion du savoir et des connaissances, le développement de l'esprit critique et les services à la communauté. La FNEEQ-CSN et la FP-CSN sont membres de la TPU.

³ *Ibid.*, p. 5.

Par ailleurs, nous ne pouvons procéder à une révision de la politique sans discuter des sources de financement. Au cours des années, nous avons pu observer un changement important dans les parts des différentes sources de financement. Par exemple, entre 2006 et 2019, la part de la contribution étudiante est passée de 19 % à 27 % du fonds de fonctionnement⁴. Ce virage s'explique notamment par des compressions budgétaires, l'augmentation des droits de scolarité et des frais institutionnels obligatoires (FIO) ainsi que par la déréglementation des droits de scolarité des étudiantes et des étudiants internationaux. L'augmentation des droits de scolarité et des FIO n'est pourtant pas sans conséquences sur l'accessibilité aux études, en particulier pour certaines populations étudiantes qui sont déjà sous-représentées. L'endettement et le risque d'endettement sont des obstacles significatifs à la poursuite d'études universitaires et ne sont que partiellement atténués par l'aide financière aux études. Malgré certaines améliorations, le programme d'aide financière aux études nécessite encore des bonifications. Par exemple, les bourses doivent être accessibles à un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants, et ce, peu importe qu'ils soient aux études à temps plein ou à temps partiel. Il importe de réduire leur charge financière afin de leur permettre de réduire leur temps de travail en marge des études.

Nous déplorons le programme des bourses Perspective Québec accordées à certaines étudiantes et à certains étudiants en fonction de leurs choix de programmes universitaires identifiés comme prioritaires pour répondre aux besoins économiques. Le gouvernement doit plutôt améliorer les conditions d'études par des mesures universelles touchant les droits de scolarité et le régime actuel des prêts et bourses. Nous réitérons d'ailleurs notre position en faveur de la gratuité scolaire.

La population étudiante doit également avoir accès à une offre variée de programmes à tous les cycles et dans toutes les régions du Québec. À l'instar des membres de la Table des partenaires universitaires, il nous semble important d'augmenter l'offre de services aux étudiantes et aux étudiants, de faciliter l'accès au logement, de mettre sur pied des mesures facilitantes et incitatives aux études visant les populations étudiantes sous-représentées (ex. : autochtones, défavorisées, parents) et d'accorder une attention particulière aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap.

Nous enjoignons au gouvernement de reconsidérer sa vision et ses orientations afin que le financement soit assuré essentiellement par des sources étatiques plutôt que par des frais individuels, l'investissement philanthropique ou le soutien direct des entreprises à travers divers partenariats. Nous considérons qu'une dépendance à ces fonds privés peut compromettre les principes d'autonomie et de liberté académique tout en étant inéquitable entre les différents établissements.

De plus, un accroissement significatif du financement public est fondamental pour permettre aux universités d'accomplir leur mission ainsi que pour la mise en place de conditions essentielles à la réussite. La CSN et ses fédérations, tout comme la TPU, sont d'avis que certaines de ces conditions essentielles sont directement liées aux besoins des personnels. À

⁴ Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, [En ligne] [Frais de scolarité de la population étudiante universitaire 2022-2023. Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur](#), 2022, p. 32.

cet égard, nous réclamons des améliorations relatives aux enjeux suivants pour tous les corps d'emploi : l'embauche accrue d'effectifs pour pallier le déficit actuel causé par les réductions antérieures, l'amélioration générale des conditions de travail, incluant la sécurité d'emploi et une charge de travail raisonnable, la réduction de la précarité et une meilleure protection de la santé mentale. Le financement se doit d'être à la hauteur des besoins si l'on veut faire de l'éducation une réelle priorité au Québec.

La nécessité d'avoir un financement public, stable et prévisible n'est plus à démontrer. Le gouvernement doit réinvestir massivement en enseignement supérieur afin d'être en mesure de répondre aux besoins. Il s'agit d'une condition essentielle à toute politique de financement des universités.

Recommandations

1. La politique de financement des universités doit s'appuyer sur des principes de bien commun, d'accessibilité aux études supérieures, d'équité entre les établissements, d'autonomie universitaire, de liberté académique et d'éthique ainsi que sur le lien indissociable entre l'enseignement et la recherche.
2. Le financement des universités doit être assuré essentiellement par des sources étatiques plutôt que par des frais individuels, qui entravent l'accessibilité aux études, ou par des fonds privés, qui peuvent compromettre les principes d'autonomie et de liberté académique tout en étant inéquitable entre les différents établissements.
3. Le Québec doit se doter d'une politique de gratuité scolaire à tous les ordres d'enseignement. Il faut également améliorer les conditions d'études, notamment en bonifiant les bourses d'études, en favorisant l'accès à un logement abordable, en mettant en place des mesures facilitantes pour l'accès aux études des populations étudiantes sous-représentées et en soutenant mieux le financement des services aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap.
4. La révision de la politique doit se faire en tenant compte des nombreux besoins dans le réseau universitaire pour améliorer la qualité de l'enseignement et la réussite : pensons notamment aux nouvelles embauches dans tous les corps d'emploi, à une amélioration des conditions de travail et d'exercice du personnel, à une diminution de la précarité ainsi qu'à la création de milieux d'enseignement et d'études sains et exempts de violence.
5. Le financement doit être public, à la hauteur des besoins, stable et prévisible. C'est une condition essentielle pour permettre aux universités d'accomplir leur mission.

2. Des correctifs au mode de financement

C'est en 2000 que le gouvernement a adopté la politique de financement des universités, délaissant l'ancien partage des fonds reposant essentiellement sur une base historique pour introduire une nouvelle formule de répartition. L'application de cette nouvelle formule a nécessité beaucoup de temps et d'ajustements et continuera d'en exiger. Ainsi, en 2018, le gouvernement procédait à une première révision de la Politique québécoise de financement des universités. Bien que longuement attendue, celle-ci a reçu un accueil mitigé. Nous partageons plusieurs des critiques qui ont été soulevées et nous croyons qu'il y a lieu de procéder à des modifications, certaines de grande ampleur, d'autres relevant davantage de l'actualisation.

Nous tenons à souligner que nous apprécions que le cycle de révision se fasse aux cinq ans, c'était d'ailleurs une de nos recommandations lors des consultations du chantier sur le financement des universités en 2013. Il importe également que la mise en œuvre de cette révision soit accompagnée d'une hausse du financement pour s'assurer qu'aucun établissement ne subisse une diminution de sa subvention.

Recommandations

6. La politique de financement des universités doit être actualisée et révisée périodiquement aux cinq ans.
7. La mise en œuvre des changements proposés à la politique de financement doit être effectuée dans un contexte de réinvestissement majeur afin que tous les établissements voient leur subvention augmenter.

2.1 La subvention de fonctionnement

Dans cette première section, nous souhaitons aborder quelques éléments spécifiques à la subvention de fonctionnement, en particulier le poids relatif de l'effectif étudiant dans la répartition des fonds, la reconnaissance des établissements de petite taille, en région ou ayant des missions particulières ainsi que l'abondance des subventions spécifiques.

Une des principales critiques du modèle actuel est que le facteur relatif à l'effectif étudiant est actuellement trop important, près de 80 % de la subvention de fonctionnement relève d'un calcul de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein (brut et pondéré). Ce mode de financement, très sensible à toute variation du nombre d'étudiantes et d'étudiants, contribue à la concurrence à laquelle se livrent les universités pour en attirer toujours plus dans le but d'obtenir plus de financement. Il y a donc lieu de réfléchir à des mesures qui permettraient de diminuer ce facteur dans la réallocation des ressources tout en tenant compte des besoins exprimés par les différents partenaires du réseau et en demeurant équitable entre les établissements universitaires.

De plus, le financement en fonction de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EETP) ne tient pas compte de la diversité des profils de la population étudiante, notamment le type de fréquentation. Pourtant, dans l'ensemble du réseau, c'est plus d'une étudiante ou un étudiant sur trois qui fréquente l'université à temps partiel⁵. Ce nombre peut être beaucoup plus élevé pour certains établissements, par exemple, à l'automne 2022 à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, trois étudiantes ou étudiants sur quatre étaient inscrits à temps partiel. Il importe que le mode de financement puisse reconnaître que certains services aux étudiants ne fluctuent pas en fonction du nombre de cours suivis (par exemple, les services administratifs, les services de bibliothèque, etc.). Des modifications à la subvention de soutien à l'enseignement et à la recherche sont donc nécessaires. Parmi les options à envisager, il y a l'augmentation du montant fixe, une pondération pour les étudiantes et étudiants à temps partiel dans le montant variable ou une formule hybride.

En ce qui concerne les actualisations à faire, il y a celle concernant la grille de pondération, dont la plus récente a été établie à partir des données 2012-2013 à 2014-2015. Cette grille devrait être mise à jour périodiquement de manière à refléter adéquatement l'évolution des coûts relatifs selon les disciplines et les cycles d'études. En aucun cas, elle ne devrait inciter à offrir des programmes particuliers ni inclure un biais défavorable aux études de premier cycle.

En complément aux subventions normées, nous croyons important que la politique de financement permette de soutenir les établissements de petite taille et de subventionner certaines missions spécifiques à une université ainsi que la mission des établissements en région. Nous tenons à rappeler le rôle primordial que joue le réseau de l'Université du Québec dans l'accessibilité aux études universitaires, plus particulièrement dans les différentes régions du Québec et auprès des étudiantes et des étudiants de première génération (c.-à-d. dont les parents n'ont pas de diplôme universitaire). Si la politique de 2018 visait à bonifier le soutien aux établissements de plus petite taille, on constate qu'au lendemain de son adoption l'exercice semblait davantage avoir été une réallocation des enveloppes selon de nouveaux critères. Nous accueillons favorablement le fait que des mesures additionnelles aient été prises depuis pour soutenir les universités en région. On observe une hausse des enveloppes pour les établissements de petite taille, en région ou ceux ayant des missions particulières dans la subvention de fonctionnement, passant de 3,4 % à 4,0 %⁶, mais ces allocations demeurent selon nous insuffisantes. Pour paraphraser la ministre de l'Enseignement supérieur, « on doit redonner les lettres de noblesse au réseau de l'Université du Québec »⁷.

Les subventions spécifiques permettent de répondre à des besoins particuliers et de s'adapter rapidement à des enjeux. Toutefois, ces subventions comportent également des effets négatifs. Fluctuant souvent au gré des priorités du gouvernement au pouvoir, elles entraînent de l'incertitude quant à leur pérennité, de la précarité chez le personnel ainsi qu'une lourdeur dans la reddition de comptes. Un des objectifs de la politique de 2018 était de réduire le nombre de subventions spécifiques et d'en diminuer la part dans la subvention

⁵ Bureau de coopération interuniversitaire, [En ligne] [Données préliminaires relatives aux inscriptions au trimestre d'automne 2022](#), 2022, p. 7.

⁶ Voir le tableau sur la subvention de fonctionnement en annexe.

⁷ Le courrier parlementaire, *InfoMidi*, Mercredi, 7 juin 2023.

de fonctionnement. Les répercussions ont rapidement été observables, passant de 9,1 % en 2017-2018 à 5,8 % en 2018-2019, mais force est de constater qu'au fil des années, les allocations spécifiques ont repris de l'importance⁸. Elles représentent désormais une plus grande proportion du financement qu'avant la politique de 2018, soit 10,6 %. Il est donc important de profiter de la révision pour en réduire une fois de plus le nombre et continuer à les intégrer, lorsque possible, dans les subventions normées.

Recommandations

8. Il est nécessaire de mener une réflexion sur des mesures qui vont permettre de diminuer l'effet de la variation de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein dans la réallocation des ressources tout en tenant compte des besoins exprimés par les différents partenaires du réseau et en demeurant équitable entre les établissements, et ce, afin de réduire la concurrence que se livrent entre eux les établissements universitaires pour accueillir le plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants.
9. La grille de pondération doit être mise à jour périodiquement de manière à refléter adéquatement l'évolution des coûts relatifs selon les disciplines et les cycles d'études et éviter tout biais.
10. Alors qu'un étudiant sur trois poursuit des études à temps partiel, des modifications à la subvention de soutien à l'enseignement et à la recherche sont nécessaires afin de prendre en compte cette réalité.
11. Les allocations pour soutenir les établissements de petite taille, ceux en région ou ayant des missions particulières doivent être augmentées. Il importe de reconnaître le rôle primordial que joue le réseau de l'Université du Québec dans l'accessibilité aux études universitaires, plus particulièrement dans les différentes régions du Québec et auprès des étudiantes et des étudiants de première génération.
12. Attendu que les subventions spécifiques fluctuent souvent au gré des priorités du gouvernement au pouvoir et entraînent de l'incertitude quant à leur pérennité, de la précarité chez le personnel ainsi qu'une lourdeur dans la reddition de comptes, leur nombre et leur importance dans le financement doivent être réduits.

2.2 Le financement conditionnel

Si le mode de réallocation des ressources basé en grande partie sur l'effectif étudiant au temps plein comporte des lacunes et nécessite des modifications, celles-ci ne doivent pas favoriser un virage vers plus de financement conditionnel. Ce type de financement, déjà présent, inclut d'importants travers.

Prenons premièrement les mandats stratégiques. La politique de 2018 permet au gouvernement d'élaborer avec chaque établissement universitaire un mandat stratégique d'une durée de trois ans. Cette politique décrit ces mandats comme un instrument de

⁸ Voir le tableau sur la subvention de fonctionnement en annexe.

dialogue et comme un outil de mesure de la mise en œuvre des orientations et de l'atteinte des objectifs. De plus, elle indique que « les mandats stratégiques pourraient ouvrir la voie à un financement basé, du moins en partie, sur l'atteinte de cibles convenues entre le gouvernement et les universités⁹. » Du financement pour les mandats stratégiques a été alloué de 2019-2020 à 2021-2022 et se déclinait en trois volets : 1) le soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation, 2) l'élaboration de projets inédits en sciences de l'éducation et 3) le soutien aux initiatives avec les entreprises privées. Pour l'heure, nous ne savons pas si de nouveaux mandats seront convenus. Or, on se rappellera que les contrats de performance de 2000 imposés par le ministre de l'Éducation de l'époque, François Legault, avaient suscité un tollé et n'avaient pas été reconduits à leur échéance en 2003.

Deuxièmement, nous tenons à exprimer notre désaccord à l'égard du Programme Placements - Universités qui offre des subventions de contrepartie aux établissements universitaires en fonction des dons reçus (volet 1) et de l'atteinte d'une cible d'augmentation (volet 2). La capacité à récolter des fonds est très variable d'une université à l'autre. Certes, le facteur de la taille de l'établissement est pris en compte dans la norme, mais on ne peut ignorer l'impact d'une culture philanthropique fort différente entre les communautés francophones et anglophones. Ce biais défavorable aux universités francophones avait même été soulevé par le gouvernement dans le budget de 2011-2012 introduisant le Programme Placements - Universités. Le document budgétaire indiquait qu'en « 2008-2009, les dons effectués en faveur des universités McGill, Concordia et Bishop's ont représenté 47 % des dons et des legs totaux aux universités, alors que ces trois universités regroupent un peu plus du quart de l'ensemble de l'effectif étudiant¹⁰. » Le volet 2 qui incite à continuellement accroître les dons va également à l'encontre d'un financement public de l'enseignement supérieur. Ce programme est selon nous inéquitable et a pour effet d'encourager les universités à consacrer plus de temps et de ressources à des campagnes de financement et à la sollicitation de dons, sans compter l'effet insidieux d'accroître la dépendance des établissements envers les dons privés avec tout ce que cela comporte de risques sur le plan de l'autonomie institutionnelle et académique. Au bout du compte, les subventions octroyées par le Programme Placements - Universités pour encourager les fondations permettent au gouvernement de se désengager du financement des universités.

Troisièmement, il y a le financement conditionnel à l'équilibre budgétaire. Les auteurs du rapport d'étape du Chantier sur la politique de financement des universités exprimaient assez clairement l'un des principaux problèmes en indiquant que « la subvention actuelle a le défaut de priver de revenus les universités qui en ont justement le plus besoin, puisqu'elles sont par définition en déficit ». Également, ils se questionnaient sur son efficacité dans le cas où tous les établissements l'obtiendraient à la suite du dépôt d'un plan de redressement¹¹.

⁹ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, [En ligne] [Politique québécoise de financement des universités](#), 2018, p. 21.

¹⁰ Gouvernement du Québec, [En ligne] [Pour donner au Québec les moyens de ses ambitions. Un plan de financement des universités équitable et équilibré](#), 2011, p. 27.

¹¹ Hélène P. TREMBLAY P. et Pierre ROY [Rapport d'étape du Chantier sur la politique de financement des universités](#), 2013, p. 49.

En somme, le financement conditionnel à l'atteinte de cibles de diplomation ou de toutes autres cibles prédéfinies contribue à la « course à la clientèle », devrions-nous préciser aux « meilleures et meilleurs » candidates et candidats, et récompense les établissements qui s'inscrivent dans les priorités du gouvernement en place. Ce mode de financement a des répercussions négatives sur l'accessibilité aux études universitaires et porte atteinte à l'autonomie des établissements. Il est aussi fortement dénoncé par les acteurs de la Table des partenaires universitaires. Nous tenons toutefois à souligner que l'absence de financement conditionnel et l'autonomie dont jouissent les universités ne les exemptent pas pour autant d'une reddition de comptes sur l'utilisation des fonds publics. Il existe d'ailleurs plusieurs mécanismes en ce sens.

Recommandation

13. La révision de la politique de financement ne doit pas permettre un virage vers le financement conditionnel en fonction de l'atteinte de cibles de diplomation ou de toutes autres cibles prédéfinies. Ce type de financement entraîne des effets négatifs sur l'accessibilité aux études universitaires et porte atteinte à l'autonomie des établissements.

2.3 Les droits de scolarité des étudiantes et des étudiants internationaux

De tout temps, les universités ont été ouvertes sur le monde et ont favorisé les échanges, que ce soit pour la population étudiante, le corps professoral ou le personnel de recherche. Alors que la mobilité étudiante d'un pays à l'autre devrait fondamentalement être encouragée aux fins d'un enrichissement culturel et intellectuel, c'est plutôt un enrichissement financier qui est poursuivi. Au cœur de ce changement de paradigme se trouve la déréglementation des droits de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux.

En 2008, le gouvernement a procédé à une première déréglementation des montants forfaitaires pour six disciplines au premier cycle¹². Les universités ont pu dès lors établir les droits de scolarité qu'elles souhaitaient et en conserver les revenus. En contrepartie, le gouvernement a cessé de verser aux établissements la subvention à l'enseignement pour les étudiantes et étudiants visés. Il importe de mentionner que les disciplines assujetties à ce changement faisaient partie des dix familles les plus fréquentées par les étudiantes et les étudiants internationaux¹³.

Cette déréglementation exprimait alors la volonté du gouvernement de permettre aux universités « de financer le recrutement d'étudiants étrangers et d'acquérir une part importante de ce marché mondial émergent¹⁴. » Le principe n'était alors plus d'imposer des

¹² Les six disciplines sont : génie, informatique, mathématiques, sciences pures, administration et droit.

¹³ Hélène P. TREMBLAY et Pierre ROY, [En ligne] [Rapport final du Chantier sur la politique de financement des universités](#), 2014, p. 85.

¹⁴ Lettre de la ministre de l'Éducation, Mme Courchesne, à Mme Boutin, présidente du Conseil supérieur de l'éducation, datée du 4 juillet 2008. Cette lettre est présentée à l'annexe 1 de l'avis du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études. [En ligne] [Les droits de scolarité supplémentaires des étudiants étrangers : vers une déréglementation partielle](#), 50-1113, Août 2008.

droits de scolarité qui reflètent le coût des études, mais plutôt d'encourager les universités à participer au « marché de l'éducation » en leur permettant de retirer des revenus supplémentaires de l'inscription d'étudiantes et d'étudiants internationaux. Des iniquités entre les différents établissements universitaires sont vite apparues, notamment sur leur capacité à attirer des étudiantes et des étudiants assujettis à la déréglementation et à exiger des droits de scolarité plus élevés.

Malgré tout, le gouvernement a poursuivi son désengagement financier. En 2019, à la suite de l'adoption de la nouvelle politique de financement, il a procédé à une deuxième vague de déréglementation complète des montants forfaitaires de la population étudiante internationale au premier cycle et au deuxième cycle (à l'exception des programmes de maîtrise de recherche). Les universités pouvant conserver les montants forfaitaires de ces étudiantes et étudiants, le gouvernement a graduellement éliminé les subventions normées.

En 2019-2020, 43 % des étudiantes et des étudiants internationaux fréquentaient un établissement anglophone, soit McGill, Concordia ou Bishop's¹⁵, alors que ceux-ci accueillent le quart de l'effectif étudiant. À l'évidence, les universités n'ont pas toutes le même niveau d'attractivité auprès des étudiantes et des étudiants internationaux selon leur langue d'enseignement et leur situation géographique. La déréglementation ajoute un volet financier à ces inégalités. Il faut reconnaître que le gouvernement tente d'y remédier par diverses mesures, pensons notamment aux subventions pour accroître le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les universités francophones de la politique de 2018, à l'entente avec la Communauté française de Belgique ou, plus récemment, à l'octroi de nouvelles exemptions afin d'attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les programmes d'études en français. Cependant, c'est nettement insuffisant; la nouvelle politique est l'occasion pour le gouvernement d'effectuer un virage majeur vis-à-vis des étudiantes et des étudiants internationaux et de mettre fin à la déréglementation.

Recommandation

14. La révision de la politique doit permettre au gouvernement de faire marche arrière sur la déréglementation des droits de scolarité des étudiantes et des étudiants internationaux.
--

2.4 Le financement des nouvelles technologies et des infrastructures

L'adoption de nouvelles technologies entraîne certainement des coûts additionnels dont il faut tenir compte dans le mode de financement. Toutefois, le principal élément que l'on souhaite partager dans ce document est une mise en garde contre une vision où l'adoption de toutes technologies numériques est présentée comme un incontournable, une fin en soi, ou encore un nouveau modèle auquel le système d'enseignement supérieur devrait s'adapter.

¹⁵ Ministère de l'Enseignement supérieur [En ligne] [Les étudiants internationaux à l'enseignement supérieur. Portrait statistique](#), 2012, Tableau n 7.

Avant tout déploiement de technologie numérique, il est primordial de procéder à une analyse des objectifs en s'appuyant sur l'expertise du personnel. Il faut être en mesure de savoir à quel besoin l'outil technologique répond. En quoi son utilisation contribue-t-elle à améliorer le rôle de l'université ou le fonctionnement des établissements ? L'innovation n'est pas en soi un gage de valeur ajoutée.

L'augmentation du nombre de cours en ligne et l'expérience de la pandémie ont permis d'illustrer que la formation à distance entraîne des impacts négatifs sur la population étudiante, que ce soit sur le plan de la réussite, de la socialisation ou de la santé mentale. La formation à distance peut également entraîner des conséquences importantes sur la tâche d'enseignement et sur les droits d'autrice et d'auteur. Nous déplorons que certains établissements universitaires cherchent, par l'offre de cours à distance, une manière de recruter davantage d'étudiantes et d'étudiants ou de réduire leurs coûts de fonctionnement. Nous soutenons qu'il faut privilégier l'enseignement en classe et que l'enseignement à distance ne devrait être offert que dans un objectif d'accessibilité en complément et non en remplacement de l'enseignement traditionnel. Le recours à la formation à distance en enseignement supérieur doit être justifié et approuvé de manière paritaire. Des balises doivent également être convenues pour éliminer les impacts négatifs sur la population étudiante et sur les conditions de travail du personnel.

Nous ne pourrions passer sous silence l'enjeu des technologies de l'intelligence artificielle (IA). Nous souscrivons à la requête de nombreux experts en technologie et en éthique à l'effet de faire un temps d'arrêt dans le développement des systèmes d'intelligence artificielle. Nous croyons qu'il est aussi nécessaire d'entreprendre une réflexion critique sur le recours à l'IA en éducation et de convenir d'un environnement législatif approprié. Un moratoire s'impose sur l'introduction et le développement de ces outils technologiques dans nos établissements d'enseignement.

En ce qui concerne le volet du fonds d'immobilisation, le gouvernement a, au cours des dernières années, augmenté de manière significative les investissements en infrastructures pour répondre aux besoins de maintien et de bonification du parc d'infrastructures.

Bien que l'état de vétusté des universités soit moindre que celui des écoles, il n'y a rien pour se réjouir, alors que 43 % sont en mauvais état¹⁶. L'objectif de réduire ce nombre à 25 % en 2025-2026¹⁷ risque néanmoins d'être difficile à atteindre sans de nouvelles sommes pour assurer le maintien d'actifs, la prise en charge du déficit de maintien d'actifs (DMA) et le remplacement des équipements en fin de vie.

Le ministère entrevoit aussi que, malgré les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures (PQI), le déficit d'espace demeure. Il estime qu'en 2030 le déficit d'espace global dans le réseau universitaire représentera un déficit de 11 % de la superficie nette disponible¹⁸. Nous déplorons que le gouvernement ait invité les établissements d'enseignement

¹⁶ Gouvernement du Québec [En ligne] [Plan québécois des infrastructures 2023-2033](#), 2021, p. B 47.

¹⁷ *Ibid.*, p. B 47.

¹⁸ *Ibid.*, p. B 49.

supérieur « à identifier des solutions immobilières et non immobilières, notamment en s'inspirant de l'utilisation accrue du numérique » pour faire face à l'augmentation de l'effectif étudiant prévue au cours des prochaines années¹⁹. Recourir à la formation à distance pour combler une insuffisance du financement des infrastructures est inadmissible, tout comme la pratique de certains CA visant à transférer des sommes de la subvention de fonctionnement vers le fonds d'immobilisations pour financer des projets immobiliers.

Au cours des dernières années, les universités ont élargi leur offre de service en construisant des campus satellites. L'objectif de créer des dessertes régionales pour rejoindre plus d'étudiantes et d'étudiants est louable. Malheureusement, dans certains cas, ces campus ont été développés à proximité d'autres universités concourant à l'environnement déjà très compétitif pour attirer des étudiantes et des étudiants déjà desservies. On peut aussi questionner ce mode de développement d'infrastructures qui crée des sites d'enseignement exempts de certaines activités et services qui font des campus des milieux de vie et de socialisation. Ces antennes ne doivent pas s'inscrire dans une optique de remplacement à rabais de véritables campus, mais plutôt être développées comme une alternative pour soutenir l'accessibilité aux études, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Recommandations

15. Avant d'investir dans de nouvelles technologies, il faut s'assurer que leur recours est justifié et que leur mise en œuvre est bien balisée.
16. Des investissements dans les infrastructures s'avèrent nécessaires pour améliorer l'état du parc immobilier et pour le bonifier dans une perspective d'accessibilité aux études.

2.5 Le financement de la recherche et de la création

La réflexion sur une politique de financement des universités doit aussi inclure le volet de la recherche et de la création. Bon an mal an, le financement public compte pour les deux tiers des revenus de recherche externes des universités. En 2018, la part du gouvernement fédéral s'établissait à 44 %, celle du gouvernement du Québec à 21 % et la part des autres sources de revenus (entreprises, fondations, OSBL, sources étrangères, municipalités et particuliers) s'élevait à 34 %²⁰. Un rehaussement du financement public de la recherche et de la création universitaires est réclamé par plusieurs, mais il est indispensable que celui-ci permette aux établissements universitaires de conserver leur autonomie ainsi que leur indépendance intellectuelle et scientifique.

Des améliorations s'avèrent aussi nécessaires afin que les fonds soient mieux répartis entre les différents domaines d'études et entre les différents types de recherches (fondamentale et appliquée; libre et commanditée/ciblée; individuelle et en équipe). Il faut aussi s'assurer que les fonds soient plus équitablement accessibles à toutes les personnes qui font de la

¹⁹ Gouvernement du Québec [En ligne] [Plan québécois des infrastructures 2021-2031](#), 2021, p. B 44-45.

²⁰ Site du Scientifique en chef du Québec. [En ligne] <https://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/chiffre-cle/financement-recherche-universitaire/revenus-de-recherche-des-universites-le-poids-du-federal/> Consulter le 5 juin 2023.

recherche et de la création. Pour y parvenir, certaines solutions sont à envisager. Par exemple : 1) la création d'une subvention universelle annuelle pour les chercheuses et les chercheurs, 2) un accès aux fonds de recherche pour les personnes chargées de cours, soit en leur reconnaissant le statut de chercheuse principale ou chercheur principal, soit en développant des programmes qui leur sont spécifiquement réservés, ainsi que 3) une augmentation du niveau de financement des bourses aux étudiantes et aux étudiants pour les activités de recherche et de création.

La concurrence entre les universités n'épargne pas le volet de la recherche et de la création. Bien au contraire, cet environnement est des plus compétitifs pour obtenir des subventions et acquérir une renommée à l'international, en plus d'avoir des retombées indirectes sur le financement des universités, où les grandes universités de recherche situées dans les centres urbains en sortent gagnantes, au détriment des plus petites universités en région. Alors que tout se joue de plus en plus en anglais, même au Québec, il est urgent que des mesures soient prises pour soutenir la recherche et la création en français. À cet égard, nous tenons à rappeler les propos du Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche, qui, reconnaissant que le soutien à la recherche francophone est une priorité commune, recommande dans son rapport²¹ de « s'assurer que les programmes existants sont équitables pour les francophones ». Le comité indique aussi qu'il faut « identifier les moyens d'encourager la production et la diffusion de connaissances et de recherches en français au Canada et dans le monde ». Parmi les actions à prendre, nous croyons qu'il faut un meilleur financement des revues et des communications scientifiques francophones, et qu'une augmentation substantielle des fonds subventionnaires de recherche au Québec et au Canada pour mieux soutenir et faire rayonner la recherche ainsi que la création en français s'avère également nécessaire.

Enfin, il faut offrir aux chercheuses et aux chercheurs tout comme aux équipes de recherche un meilleur soutien professionnel et technique ainsi qu'un financement adéquat des frais indirects de recherche. Une bonification de ces mesures assurerait, entre autres, une stabilité d'emploi au personnel de recherche. Des modifications sont aussi souhaitables afin de réduire la surcharge administrative liée aux demandes de financement et à la reddition de comptes, afin que ce nombre considérable d'heures puisse être plutôt consacré aux activités de recherche et de création.

²¹ [En ligne] [Rapport du Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche](#), 2023, p. 64.

Recommandations

17. Le financement public de la recherche et de la création doit permettre aux établissements universitaires de conserver leur autonomie et leur indépendance intellectuelle et scientifique.
18. Des améliorations sont nécessaires afin de s'assurer que les fonds sont plus équitablement répartis entre les différents domaines d'études et de types de recherches (fondamentale et appliquée; libre et commanditée/ciblée; individuelle et en équipe) et accessibles à toutes les personnes qui font de la recherche et de la création.
19. Une augmentation substantielle des fonds subventionnaires de recherche au Québec et au Canada pour mieux soutenir et faire rayonner la recherche et la création en français s'avère également nécessaire ainsi qu'un meilleur financement des revues et des communications scientifiques francophones.

3. Le rayonnement de la langue française

Nous partageons la volonté du gouvernement de promouvoir la langue française et de préserver sa vitalité dans les établissements universitaires de même que dans les activités de recherche et de création. Les universités, par leur mission, peuvent jouer un rôle de catalyseur pour la langue française et contribuer à son rayonnement dans la société québécoise et ailleurs dans le monde.

Cependant, il faut reconnaître qu'il y a certains obstacles. Tout d'abord, le système compétitif dans lequel les établissements universitaires évoluent, tant au Québec pour l'octroi de financement que sur les palmarès internationaux pour une image de marque, nuit aux universités québécoises francophones. Certaines universités francophones vont jusqu'à offrir des cours et des programmes en anglais dans l'objectif de s'illustrer sur le marché international de l'enseignement supérieur. Si, à court terme, cette stratégie peut sembler permettre de rejoindre un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants, elle risque au contraire à moyen et à long terme de dévaloriser les études supérieures en français même auprès de la population étudiante francophone.

Les étudiantes et étudiants doivent aussi avoir accès à du matériel pédagogique en français dans les universités. C'est pourquoi il faut soutenir davantage les publications en français, notamment les presses universitaires francophones, et financer la traduction des ouvrages anglophones souvent utilisés comme documents de référence. Des mesures d'appoint pour aider les étudiantes et étudiants non francophones à mieux maîtriser le français peuvent également s'avérer pertinentes. Il faut aussi accroître le financement de la recherche et de la création en français, la production de contenus scientifiques en français, les revues et les communications en français. Le français doit être valorisé comme une langue essentielle, vivante, porteuse d'avenir. Il faut renverser la tendance à faire de l'enseignement et de la recherche en anglais dans les universités francophones.

Enfin, sur le plan du mode de financement, nous avons soulevé certaines iniquités entre le réseau francophone et le réseau anglophone, plus spécifiquement en ce qui concerne le Programme Placements - Universités et la déréglementation des droits de scolarité des étudiantes et des étudiants internationaux. Nous pensons aussi qu'il faut reconnaître davantage, dans le mode de financement, l'apport du réseau de l'Université du Québec dans la démocratisation des études universitaires et dans la vitalité du français en enseignement supérieur. Les modifications que nous proposons tout au long de ce document s'inscrivent dans la volonté du gouvernement de promouvoir le français comme langue commune et officielle du Québec.

Recommandation

20. La révision de la politique de financement des universités doit s'inscrire dans un contexte plus large de promotion du français comme langue commune et officielle du Québec.

Conclusion

En conclusion, nous souhaitons souligner l'importance de cet exercice de révision de la politique tous les cinq ans. Cette consultation est l'occasion pour le gouvernement d'entendre les avis des acteurs universitaires en amont et d'en tenir compte dans ses réflexions.

Dans ce document, nous avons rappelé plusieurs orientations et pistes de solution pour améliorer le mode de financement des universités qui comporte actuellement plusieurs lacunes. Il est manifeste que la mise en œuvre des changements proposés à la politique devra être effectuée dans un contexte de réinvestissement majeur et concourir à réduire la concurrence entre les universités.

Enfin, comme nous l'avons mentionné d'entrée de jeu, la révision du mode de financement ne peut être désincarnée de la vision de la mission des universités. Nous croyons qu'un large débat à cet égard demeure pertinent.

Recommandations

1. La politique de financement des universités doit s'appuyer sur des principes de bien commun, d'accessibilité aux études supérieures, d'équité entre les établissements, d'autonomie universitaire, de liberté académique et d'éthique ainsi que sur le lien indissociable entre l'enseignement et la recherche.
2. Le financement des universités doit être assuré essentiellement par des sources étatiques plutôt que par des frais individuels, qui entravent l'accessibilité aux études, ou par des fonds privés, qui peuvent compromettre les principes d'autonomie et de liberté académique tout en étant inéquitable entre les différents établissements.
3. Le Québec doit se doter d'une politique de gratuité scolaire à tous les ordres d'enseignement. Il faut également améliorer les conditions d'études, notamment en bonifiant les bourses d'études, en favorisant l'accès à un logement abordable, en mettant en place des mesures facilitantes pour l'accès aux études des populations étudiantes sous-représentées et en soutenant mieux le financement des services aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap.
4. La révision de la politique doit se faire en tenant compte des nombreux besoins dans le réseau universitaire pour améliorer la qualité de l'enseignement et la réussite : pensons notamment aux nouvelles embauches dans tous les corps d'emploi, à une amélioration des conditions de travail et d'exercice du personnel, à une diminution de la précarité ainsi qu'à la création de milieux d'enseignement et d'études sains et exempts de violence.
5. Le financement doit être public, à la hauteur des besoins, stable et prévisible. C'est une condition essentielle pour permettre aux universités d'accomplir leur mission.
6. La politique de financement des universités doit être actualisée et révisée périodiquement aux cinq ans.
7. La mise en œuvre des changements proposés à la politique de financement doit être effectuée dans un contexte de réinvestissement majeur afin que tous les établissements voient leur subvention augmenter.
8. Il est nécessaire de mener une réflexion sur des mesures qui vont permettre de diminuer l'effet de la variation de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein dans la réallocation des ressources tout en tenant compte des besoins exprimés par les différents partenaires du réseau et en demeurant équitable entre les établissements, et ce, afin de réduire la concurrence que se livrent entre eux les établissements universitaires pour accueillir le plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants.
9. La grille de pondération doit être mise à jour périodiquement de manière à refléter adéquatement l'évolution des coûts relatifs selon les disciplines et les cycles d'études et à éviter tout biais.

10. Alors qu'un étudiant sur trois poursuit des études à temps partiel, des modifications à la subvention de soutien à l'enseignement et à la recherche sont nécessaires afin de prendre en compte cette réalité.
11. Les allocations pour soutenir les établissements de petite taille, ceux en région ou ayant des missions particulières doivent être augmentées. Il importe de reconnaître le rôle primordial que joue le réseau de l'Université du Québec dans l'accessibilité aux études universitaires, plus particulièrement dans les différentes régions du Québec et auprès des étudiantes et des étudiants de première génération.
12. Attendu que les subventions spécifiques fluctuent souvent au gré des priorités du gouvernement au pouvoir et entraînent de l'incertitude quant à leur pérennité, de la précarité chez le personnel ainsi qu'une lourdeur dans la reddition de comptes, leur nombre et leur importance dans le financement doivent être réduits.
13. La révision de la politique de financement ne doit pas permettre un virage vers le financement conditionnel en fonction de l'atteinte de cibles de diplomation ou de toutes autres cibles prédéfinies. Ce type de financement entraîne des effets négatifs sur l'accessibilité aux études universitaires et porte atteinte à l'autonomie des établissements.
14. La révision de la politique doit permettre au gouvernement de faire marche arrière sur la déréglementation des droits de scolarité des étudiantes et des étudiants internationaux.
15. Avant d'investir dans de nouvelles technologies, il faut s'assurer que leur recours est justifié et que leur mise en œuvre est bien balisée.
16. Des investissements dans les infrastructures s'avèrent nécessaires pour améliorer l'état du parc immobilier et pour le bonifier dans une perspective d'accessibilité aux études.
17. Le financement public de la recherche et de la création doit permettre aux établissements universitaires de conserver leur autonomie et leur indépendance intellectuelle et scientifique.
18. Des améliorations sont nécessaires afin de s'assurer que les fonds sont plus équitablement répartis entre les différents domaines d'études et de types de recherches (fondamentale et appliquée; libre et commanditée/ciblée; individuelle et en équipe) et accessibles à toutes les personnes qui font de la recherche et de la création.
19. Une augmentation substantielle des fonds subventionnaires de recherche au Québec et au Canada pour mieux soutenir et faire rayonner la recherche et la création en français s'avère également nécessaire ainsi qu'un meilleur financement des revues et des communications scientifiques francophones.
20. La révision de la politique de financement des universités doit s'inscrire dans un contexte plus large de promotion du français comme langue commune et officielle du Québec.

Annexe A

Tableau sur la subvention de fonctionnement en millions de dollars

	2017-2018		2018-2019		2023-2024	
	_____	_____	_____	_____	_____	_____
SUBVENTION GÉNÉRALE						
SUBVENTION NORMÉE						
• ENSEIGNEMENT (EEETPP)	1 961	67,6 %	2 190	70,9 %	2 561	64,4 %
• SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE						
MONTANT FIXE (FIXE)	53	1,8 %	62	2,0 %	83	2,1 %
MONTANT VARIABLE (EEETP)	407	14,0 %	492	15,9 %	567	14,3 %
• TERRAIN ET BÂTIMENTS	344	11,8 %	363	11,8 %	408	10,2 %
MISSIONS PARTICULIÈRES	62	2,1 %	41	1,3 %	56	1,4 %
DE PETITE TAILLE	0	0 %	70	2,3 %	75	1,9 %
EN RÉGION	38	1,3 %	0	0 %	26	0,7 %
REVENUS SUJETS À RÉCUPÉRATION	-283	-9,8 %	-284	-9,2 %	-259	-6,5 %
TOTAL DE LA SUBVENTION GÉNÉRALE	2 581	89,0 %	2 934	95,0 %	3 517	88,4 %
SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES						
AJUSTEMENTS PARTICULIERS	243	8,4 %	159	5,2 %	403	10,1 %
ÉTABLISSEMENTS FIDUCIAIRES	21	0,7 %	21	0,7 %	18	0,5 %
TOTAL DES SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES	264	9,1 %	180	5,8 %	421	10,6 %
RECOMPTAGE ET AUTRES	56	1,9 %	-25	-0,8 %	40	1,0 %
TOTAL DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	2 900	100 %	3 089	100 %	3 977	100 %

EEETP : Effectif étudiant équivalence au temps plein

EEETPP : Effectif étudiant équivalence au temps plein pondéré

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement des universités du Québec, Tableau A*. Éditions de février 2018, juillet 2018 et mai 2023.